

Prix Pauline Jaricot

Premier prix du reportage missionnaire

**Dossier de demande de bourse au
reportage missionnaire** (*Clôture des
demandes de bourses vendredi 8 avril 2022*)

Qui est concerné par ce document ?

Ce document est destiné aux candidats qui désirent obtenir une bourse au reportage missionnaire.

Si la bourse est obtenue, les candidats devront prendre connaissance, signer et parapher le règlement spécifique au concours pour ratifier leur participation.

Les candidats à la bourse doivent avoir complété et envoyé ce dossier avant le vendredi 8 avril 2022 à 18h00.

I - Règlement de la Bourse au Reportage missionnaire

Attention ! Ce règlement concerne uniquement les candidats qui souhaitent obtenir une bourse pour les aider à réaliser leur reportage missionnaire.

Si vous n'êtes pas concerné par ce dossier, téléchargez le « dossier reportages ».

Art. 1 - La Bourse des Projets (dépôt jusqu'au 8 avril 2022 à 18h)

Le Prix Pauline Jaricot est un concours de reportage sur la mission de l'Église catholique, organisé en France par les Œuvres Pontificales Missionnaires, entre octobre 2021 et octobre 2022.

Afin d'aider les jeunes candidats à concourir, les OPM France attribuent aux projets de reportage sélectionnés une bourse de 1000 € ainsi qu'une initiation aux techniques du journalisme.

Art. 2 - Conditions de candidature à la bourse

Art. 2.1 - Les participants :

Les candidats peuvent présenter leur projet seul ou en équipe. Afin de prétendre à une bourse, les candidats doivent satisfaire aux critères suivants :

- Avoir entre 18 et 30 ans
- Être résident français

Art. 2.2 - Le projet de reportage

Art.2.2.1 - Objets et buts du reportage

Afin de prétendre à la sélection, les candidats doivent présenter un projet de reportage qui :

- informe sur la vie de l'Église dans le monde ;
- valorise les initiatives missionnaires et pastorales locales ;
- témoigne de la vitalité de l'évangélisation.

Les candidats devront avoir passé au minimum 2 semaines dans le pays du reportage.

Art. 2.2.2 - Cahier des charges du projet de reportage

Tous les candidats à la bourse doivent obligatoirement remplir et signer le formulaire "projet de reportage" (en annexe) qui les aidera à présenter leur projet conformément aux exigences des organisateurs.

Art. 2.2.3 - Dépôt des projets

Le dossier de candidature sera enregistré s'il contient les pièces suivantes :

- Le formulaire de présentation du projet de reportage dûment rempli et signé
- La fiche contact de chaque candidat
- Le règlement de la bourse dûment rempli, paraphé et signé. Ce faisant, les candidats autorisent les OPM à utiliser leur adresse postale, numéro de téléphone, email pour les contacter. Les coordonnées des candidats ne seront jamais diffusées à des tiers.
- Le CV de chaque candidat
- Une copie de la pièce d'identité de chaque candidat

Si la bourse leur est attribuée, les candidats devront nous adresser leur justificatif d'assurance voyage.

Les formulaires dûment complétés ainsi que les annexes sont à envoyer avant le 8 avril 2022 à 18h00.

- à l'adresse animation@opm-france.org
- ou par voie postale à l'adresse suivante (le cachet de la poste faisant foi):

Œuvres Pontificales Missionnaires
Prix Pauline Jaricot
12 rue Sala
69002 Lyon

Hormis les éventuels frais postaux, aucun frais de dossier n'est à la charge du candidat.

Art. 3 – Modalités d'attribution des bourses

Art. 3.1 - Composition du Jury

Le Jury d'attribution des bourses est présidé par le Directeur national et plusieurs membres des Œuvres Pontificales Missionnaires France.

Art. 3.2 - Souveraineté du Jury

Les Œuvres Pontificales Missionnaires France statuent souverainement sur l'attribution des bourses comme sur le prix final. Il leur est par conséquent réservé le droit de conditionner l'octroi de ces bourses à d'éventuelles modifications ou tout renseignement ou pièces complémentaires sur le projet de reportage ou sur les candidats.

Art. 3.3 - Critère provincial d'attribution des bourses :

Une seule bourse sera attribuée pour chacune des 17 provinces ecclésiastiques et diocèses concordataires relevant de la Conférence des Évêques de France. Les candidats sont encouragés à s'inscrire selon leur province d'origine, même s'ils n'y demeurent pas actuellement.

Liste des provinces : Besançon, Bordeaux, Clermont, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours ainsi que les diocèses concordataires (Strasbourg et Metz).

Art. 3.4 - Contenu des bourses

L'octroi d'une bourse ouvre droit à :

- 1000 € par projet de reportage
- 2 jours de formation* obligatoire par les médias partenaires (missiologie, questions liées à l'interculturalité et au dialogue, techniques de reportage).

*Les frais de formation, d'hébergement, de restauration sont à la charge des OPM France. En revanche, les frais de transport sont à la charge des candidats boursiers.

Art. 4 - Droits et obligations des parties au présent contrat

Art. 4.1- Obligations des boursiers

Les candidats retenus recevront une bourse de 1000 € de la part des Œuvres Pontificales Missionnaires, somme qui sera exclusivement dédiée au financement de leur voyage et du reportage.

En cas de non-livraison du reportage dans les délais impartis, ou bien de la remise d'un reportage non-conforme au cahier des charges, faute de raison suffisante, les bénéficiaires de la bourse devront rembourser la somme de 1000 € aux OPM France.

Art. 4.2 - Droits réservés à l'organisateur

Les OPM se réservent le droit de :

- Préciser le cahier des charges du reportage
- Modifier le calendrier de la Bourse et du Prix Pauline Jaricot

Art. 4.3 – Confidentialité et données personnelles

Les données collectées dans le cadre du Prix Pauline Jaricot (bourse et concours) le sont par les Œuvres Pontificales Missionnaires France.

Les données collectées ne servent qu'à joindre les participants en cas de besoin. Ces données ne seront pas diffusées à des tiers.

En participant à la bourse et/ou au concours, les participants donnent leur accord aux OPM pour conserver ces données pendant une durée de 3 ans.

Les participants ont le droit d'accéder, de rectifier et de demander l'effacement ou la limitation de ces données à tout moment en contactant directement les Œuvres Pontificales Missionnaires France.

Œuvres Pontificales Missionnaires France

12, rue Sala

69002 Lyon.

[04 72 56 99 55](tel:0472569955)

sec.general@opm-france.org

Conformément à l'article 77 du RGPD, les candidats ont le droit, après une demande restée sans suite auprès de l'organisme détenteur des données, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Art. 4.4 - Gestion des litiges

Le présent concours est régi par la loi française, par conséquent, en l'absence de règlement à l'amiable, tout litige pourra être porté par l'une ou l'autre des parties devant la juridiction compétente.

Art. 4.5 – Responsabilité des candidats à la bourse en cas de dommage

Les Œuvres Pontificales Missionnaires France rappellent qu'elles ne sauraient être tenues responsables de tout risque, imprévu, accident, vol, maladie, dommage corporel, financier, moral ou autre qui pourraient survenir avant, pendant et après la réalisation du reportage. Les candidats assument l'entière responsabilité des risques qu'ils encourent avant, pendant et après la réalisation du reportage.

Toutefois, les titulaires de la bourse devront justifier d'une assurance voyage

Art. 5 - Dépôt du présent règlement chez un huissier de justice

Le "Prix Pauline Jaricot" s'adressant au grand public, le présent règlement a été déposé chez un huissier de justice :

Etude Misrahi Vêque

29, rue du Plat

69002 Lyon

II – Formulaire de candidature à la Bourse

- 1- Identité du participant
- 2- Le projet de reportage
- 3- Modalités d'inscription
- 4- Le déroulement du Prix

1. Identité du participant :

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Diocèse d'origine :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Activité :

- ☐ **Etudiant**
- ☐ **Professionnel**
- ☐ **Autre**

Préciser :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous des lieux d'engagement chrétien ? Si oui, lesquels ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- ☐ **Je postule seul**

- avec**.....
-
-
-

Présentez-vous, ainsi que votre motivation pour le Prix Pauline Jaricot (une présentation pour l'ensemble du groupe suffit)

[illegible]

Le formulaire suivant permettra au jury d'évaluer le sérieux et la qualité de votre projet de reportage en vue de l'attribution des bourses. Il est possible d'ajouter des annexes pour compléter votre présentation (cartes, images, premiers

échanges avec des contacts locaux, etc.). Le jury se réserve le droit de vous demander des informations complémentaires sur votre projet. Les organisateurs ont conscience que le projet peut évoluer lors de la préparation, il sera impératif de les en informer le cas échéant.

En bref, quel est le sujet et de votre reportage ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

OÙ ?

Pays.....

Région(s).....

Diocèse(s).....

Ville(s), village(s), etc.....

.....
.....
.....
.....

QUI ?

Quelles sont les personnes que vous souhaitez rencontrer ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avez-vous déjà des contacts locaux ? Avec qui ?

.....
.....
.....
.....
.....

QUOI ?

Précisez la problématique de votre reportage :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles questions allez-vous traiter ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sur quels aspects de l'évangélisation voulez-vous informer ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles initiatives missionnaires et pastorales locales voulez-vous valoriser ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

De quoi souhaitez-vous témoigner ?

.....

.....

.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

POURQUOI ?

Quels sont les enjeux et la finalité de votre reportage ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

QUAND ?

**À quelle période de l'année envisagez-vous de faire votre reportage ?
Pourquoi ?**

.....
.....
.....
.....
.....

Combien de temps allez-vous rester sur place ?

.....
.....
.....
.....
.....

COMMENT ?

Quel sera le ou les médias de votre reportage ?

Ecrit /photo

Vidéo

Audio

Pourquoi ?

[illegible]

De quels moyens techniques et matériels disposez-vous pour le reportage ?

.....

.....

.....

.....

.....

Quel serait le format final de votre reportage ? (Durée, support, etc.)

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous déjà une idée de synopsis pour votre reportage ? Si oui, décrivez-le :

[illegible]

.....

.....

Préparation juridique

Les aspects juridiques seront approfondis lors des journées de formation mais il est judicieux de prévoir des demandes d'autorisation de filmer, des formulaires de droit d'images, en français, anglais et langue locale.

Vous recevrez des Œuvres Pontificales Missionnaires une attestation qui pourra vous aider à vous introduire dans les milieux ecclésiaux locaux.

3. Modalités d'inscription :

Afin de postuler à la bourse du Prix Pauline Jaricot, les documents ci-dessous doivent être envoyés aux Œuvres Pontificales Missionnaires avant le 8 avril 2022, 18h00, par courrier électronique ou postal à l'adresse indiquée précédemment :

- Copie de la pièce d'identité des participants
- CV des participants
- Règlement de la bourse paraphé et signé par tous les participants
- Formulaire projet de reportage dûment rempli et signé et identité de chaque participant.

4. Le déroulement du prix

Jusqu'au **vendredi 8 avril 2022 : candidatures pour la bourse**

Vendredi 29 avril 2022 : Sélection du jury, remise de la bourse

Vendredi 3, samedi 4 et dimanche 5 juin 2022 : Week-end de formation aux techniques du reportage

Vendredi 30 septembre 2022 : date limite du dépôt des reportages

Semaine Missionnaire Mondiale 2022 (du 16 au 23 octobre) : jury final, cérémonie de remise des prix.

Date et signature(s) du ou des candidats :